

# Postulat UDC du 15.11.2020 - Parc de loisir

✖ SUPPRIMER   ← RÉPONDRE   ⇐ RÉPONDRE À TOUS   → TRANSFÉRER   ...



Daniel Roh <dan\_roh@hotmail.com> de la part de Daniel Roh   Marquer comme non lu  
lun. 18.10.2021 21:40

À : Bureau Conseil General;

📎 1 pièce jointe


Postulat  
pa~.pdf

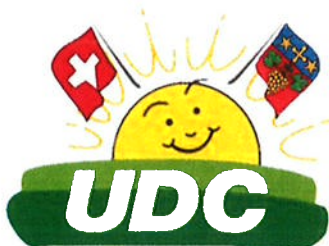
Chers membres du bureau,

Vu que les dépositaires du postulat ci-joint et comme le permet l'article 36 alinea 2 du Règlement du Conseil général du 19 juin 2017, je reprends le présent postulat et je demande au Conseil communal de le traiter selon les bases légales en vigueur.

Meilleures salutations

Daniel Roh

  
 OK pour remise le 12/10/21  
 Pierre-Michel VENETZ  
 Président du Conseil général  
 Rue du Pont 39  
 1963 VETROZ



UDC Vétroz  
Case Postale 42  
1963 Vétroz  
xavudry@hotmail.com  
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 15.11.2020

**Postulat du groupe UDC.  
Concerne : Parc de loisir en plein cœur du village**

Monsieur le Président du Conseil Général,  
Mesdames et Messieurs, les Conseillers Généraux,

Texte :

Conformément à l'art. 34 du Règlement du Conseil général du 19.06.2017, par voie de postulat, les soussignés demandent au Conseil municipal :

- Mise en étude pour la réalisation d'un parc de loisir au centre de Vétroz.

Développement :

Monsieur le Président du Conseil Général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Ce sujet avait déjà fait l'objet d'un postulat en 2017 et n'avait pas abouti. Nous pensons qu'il n'était pas assez élaboré. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous présenter à nouveau ce projet de manière plus complète

Une partie de la parcelle N°12'757 (propriété de la Bourgeoisie) est en zone d'affectation différée et se trouve être une parcelle centrée par rapport aux habitations de Vétroz. La partie de la parcelle entre la route de la Bourgeoisie et le Chemin du Milieu représente environ 23'500m<sup>2</sup> de possibilités.

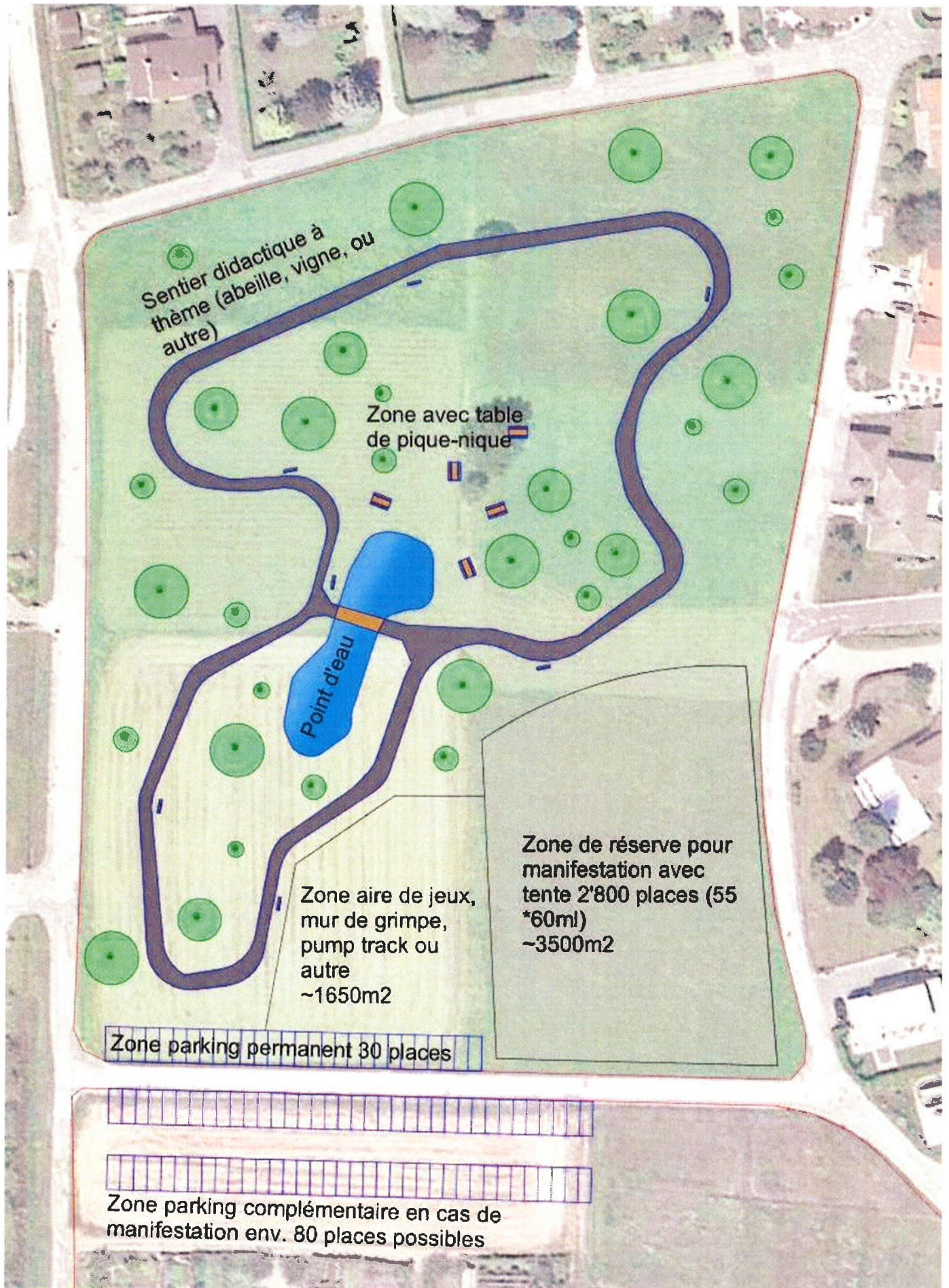


**Notre souhait :**

- Offrir aux Vétrozains un lieu de rencontre et de promenade plus convivial qu'un bord de route.
- Que les enfants puissent s'amuser sans déranger le voisinage.
- Permettre un développement des activités didactiques et pédagogiques.
- Garantir un lieu pour les grandes manifestations (Fête de fanfare, combat de Reine, etc.).
- Permettre d'aménager avec des tentes pour faire un marché.
- Garder un écrin de verdure et de nature au centre du village.

→ Ce parc de loisir se veut polyvalent

Voici une ébauche du projet en postulat :



**Pour l'aménagement général**, le terrain en place n'a pas besoin d'être modifié, il suffit de planter de la verdure, des arbres et créer un cheminement d'environ 600m de longueur en terre battue et gravillons (identique au domaine des Iles) ce qui ne demande pas un investissement hors du commun.

**Le sentier didactique** peut, par exemple, être aménagé de manière à pouvoir être mis à jour tous les ans dans un projet pédagogique avec les écoles.



On peut facilement imaginer des thématiques qui sont mises en scène par les enfants.

**Un sentier également pour les artisans** : Le long du sentier, il est aussi possible de monter des tentes de marché et d'en permettre l'organisation. (marché de produits locaux, dégustation des vins de Vétroz, marché artisanal, etc.)

**La zone de pique-nique** sert de « coin goûter » ou pour s'asseoir un instant, tout comme actuellement disposé dans les aires de jeux de la commune. Le long du chemin il est possible de **disposer du mobilier urbain** tel que des bancs, chaises longues, etc.



**La partie « Réserve pour manifestation »** permet d'accueillir une tente similaire à celle montée lors de la Fête des Fanfares DC sur ce même terrain et de conserver une partie extérieure en plus.



**La partie aire de jeux** peut facilement être aménagée avec des jeux d'extérieurs (toboggan), également avec une piste de pump-track, un petit mur de grimpe, etc. L'emplacement permet de limiter les nuisances sonores car il n'y a pas de voisinage direct contrairement aux autres places de Vétroz.



**La partie étang** est une idée comme une autre pour amener de la fraîcheur et de l'eau. Elle peut être réalisée avec le torrent qui passe à cotés. Il s'agit évidemment d'un point d'eau et non d'un lac. (À voir lors de l'élaboration du projet)

**La zone parking 30 places permanentes** permettra aux gens de Vétroz de venir se parquer sans encombrement de la circulation.

**La zone de parking complémentaire** peut permettre (en cas de manifestation) d'aménager le pré appartenant à la Bourgeoisie avec, uniquement sur la première partie, environ 80 places.

#### **La question du prix :**

Evidement que lorsque l'on parle d'un aménagement pareil il faut se poser la question du coût ! Nous nous sommes penchés dessus et voilà ce qu'il en ressort :

- Aménagement des terres : Les entreprises recherchent et paient en permanence des parcelles pour mettre en place des terres de déblais. Ils remettent la terre végétale et sèment de la prairie :  $25'000.-m^2 \times 80cm = 20'000 m^3$  de remblais à  $10.-/m^3 = 200'000.-$  de gain à utiliser pour l'aménagement.
- Aménagement généraux prairie et autre =  $60'000.-$
- Zone parking permanent :  $500m^2$  à  $60.- = 30'000.-$
- Sentier :  $600m \times 2m = 1200 m^2$  à  $25.-/m^2 = 30'000.-$
- Bancs et tables ( $5 \times 2'000.- + 10 \times 1'000.-$ ) =  $20'000.-$
- Aménagement aire de jeux estimation à  $60'000.-$
- Aménagement sentier didactique : 10 totems à  $1'500.- = 15'000.-$
- Point d'eau système à définir en fonction de la nappe et dimensions  $\sim 15'000.-$
- Plantation 100 arbres à  $150.-/pcs = 15'000.-$
- Plantation d'arbustes 100 à  $50.-/pcs = 5'000.-$
- Introduction électrique, eau, WC portable et possibilité de raccordements  $\sim 20'000.-$
- Eclairage bord de route (doit être réalisé d'après une motion de 2016)
- Préparation et surveillance du projet  $20'000.-$

➔ En résumé, cela représente un coût approximatif total de  $290'000.-$  dont il faut déduire le gain par le dépôt des terres d'environ  $200'000.-$

**➔ Coût réel du projet s'il est étudié par la commune :  $\sim 90'000.-$**

Le faible coût de réalisation du projet et le peu de transformation du terrain (pas de construction) permettront de libérer les lieux rapidement et sans frais s'il doit y avoir une réaffectation de la zone.

Nous sommes conscients que le terrain appartient à la Bourgeoisie, or le Conseil Bourgeoisiale se trouve être le même que le Conseil Communal. Nous pensons que les membres de la Bourgeoisie doivent se prononcer. Par contre, cela n'empêche en rien la commune de se pencher sur la réalisation de ce projet.

On entend toujours que Vétroz doit se distinguer des communes voisines, être attirante, etc. C'est l'occasion d'innover !

Pour rappel, le postulat déposé en 2017 concernant ces aménagements avait apporté beaucoup de réactions à la suite du tout ménage que nous avons réalisé. C'est pourquoi nous ne voulons pas décevoir les gens qui nous ont soutenu, nous vous représentons donc un dossier de postulat digne de ce nom.

Chers collègues du Conseil Général nous espérons, cette fois, que vous soutiendrez notre requête et qu'elle aboutira.

Je me tiens volontiers à disposition pour répondre à vos questions.

Initiateur du postulat : Yannick Cordonier 079/451.92.72

Cosignataires :

Cordonier Yannick



Udry Xavier



Vétroz, le 15 novembre 2020,

Xavier Udry,  
Pour le groupe UDC.

